

Master en expertise comptable et fiscale (alternance)

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

M106 Droit des sociétés et des associations			
Ancien Code	ECEC1M06EC106	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOCM1060		
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sarah SEGOND (sarah.segond@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	master / niveau 7 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours est pris en charge par Werner Derijcke.

Etude approfondie du Droit des sociétés et des associations. Analyse détaillée des types de sociétés, de leur gestion, de leur apport et des responsabilités et conventions concernant les différents intervenants d'une société ou association.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Compétence 2 : Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.2 Fournir des conseils et des services dans ses domaines d'expertise
 - 2.4 Fournir des informations fiables en matières comptables, financières, juridiques et fiscales, et accompagner dans toutes les étapes de la vie d'une organisation
- Compétence 4 **Compétence 4 : Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.5 Accompagner le ou les gestionnaires lors de toutes les étapes de la vie d'une organisation notamment en fournissant des services et des conseils en matière de création, de gestion, de restructuration, de transmission ou de liquidation

Acquis d'apprentissage visés

Intégration: intégrer et reformuler les connaissances et les idées d'un domaine spécifique ou à l'interface entre différents domaines. Agir dans des contextes imprévisibles, complexes et spécialisés

Acquis d'apprentissages et objectifs ITAA :

Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable :

- d'aborder de manière transversale les principales matières du code des sociétés et des associations
- de maîtriser les outils nécessaires dans le cadre de la matière

Tâches ITAA:

- Accompagne lors de la constitution d'une entreprise
- Fournit des conseils et des services concernant la transmission ou la dissolution de l'entreprise

Effectue des mandats spéciaux dans des entreprises où aucun commissaire n'a été nommé et où l'on n'est pas le

professionnel habituel

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECEC1M06EC106A Droit des sociétés et des associations

30 h / 4 C

Contenu

Introduction

Objet social

Capital et titres

Siège social et nationalité

Restructurations de sociétés (fusions, scissions, apports ou cession de branche d'activités ou d'universalité de biens, OPA)

Livres I à V c. soc. Sociétés et personnalité juridique [art. 1-3] Constitution et formalités de publicité [art. 66 ' 91]

Le bénéficiaire effectif [art. 14/1-14/2]

Livre V [La société en nom collectif et la société en commandite simple]. Livre II [dispositions communes]

Livre III [société de droit commun, société momentanée et société interne]

Livre IV [Dispositions communes aux personnes morales]

Droit international privé Sociétés en formation (« Responsabilité des promoteurs ») [art. 60]

Nullité des sociétés et des assemblées générales [art. 63-34 et 172-180] Délai et délais de conservation des archives

La fin des sociétés [Le principe de continuité, la poursuite d'une activité déficitaire, les pertes importantes du capital les procédures d'alarme, les liquidations [art. 182-200], la continuité des entreprises et les faillites (livre XX CDE)]

Administration des sociétés. Responsabilité des dirigeants

Le conflit d'intérêt

La responsabilité pénale

Comment s'exonérer de sa responsabilité

Notions élémentaires de droit matrimonial

Le droit des sociétés et le droit patrimonial de la famille

La société familiale, un cas à part

La cession des entreprises et le code des sociétés

Comment céder son entreprise et en conserver la gestion ou les revenus

Démarches d'apprentissage

Cours magistral interactif. Il sera demandé aux étudiants d'avoir procédé à certaines lectures spécifiques.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Syllabus, lectures spécifiques

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen et participation active au cours. L'étudiant pourra disposer à l'examen de tous les supports strictement législatifs (codes, ...) si l'enseignant l'autorise explicitement.

Participation active au cours (2/20).

Examen (18/20) : en tout ou en partie oral, que ce soit en mode présentiel ou distanciel, avec une possibilité de devoir présenter une préparation écrite, voire même manuscrite, pour une ou plusieurs questions; un examen en tout ou en partie à livre ouvert est une possibilité. En toute hypothèse, l'étudiant pourra disposer à l'examen de tous les supports strictement législatifs (codes, ...) qu'il jugera utiles et qu'il pourra surligner comme il le souhaite mais sans aucun autre ajout, même sous forme de signets ("papillons").

La participation active est appliquée tant à l'examen de janvier qu'à celui du mois d'août

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	10			Evc	10
Période d'évaluation	Exo	90			Exo	90

Evc = Évaluation continue, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).